



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 27 novembre 2024

ID : 057-245700695-20241023-B20241022_14_EM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

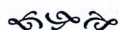
M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



14. Objet : Subventions de fonctionnement 2025 aux associations sportives d'intérêt communautaire - saison sportive 2024/2025 - Acomptes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs verse une subvention annuelle de fonctionnement aux associations sportives du territoire reconnues d'intérêt communautaire.

Ces modalités de versement de subvention tiennent compte du besoin de trésorerie des associations sportives en début d'exercice budgétaire, afin de pouvoir régler les licences et les engagements des équipes et des joueurs individuels en compétition.

Il est proposé d'assurer le versement d'un acompte au titre de la subvention 2025 aux six associations sportives reconnues d'intérêt communautaire. Cet acompte correspond à 50 % du montant de la subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'exercice 2024 selon la répartition suivante :

Clubs	Montant de la subvention de fonctionnement 2024 (en euros)	Acompte de subvention 2025 (50 % de la subvention 2024) (en euros)
District Basket Rodemack Kanfen	12 497,70 €	6 248,85 €
Skate Club Lorrain	15 391,90 €	7 695,95 €
Les Dauphins du Cap	8 208,20 €	4 104,10 €
Volley Communautaire Hettange Sportif	8 482,55 €	4 241,27 €
Vélo Club Communautaire Hettange	17 161,80 €	8 580,90 €
Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines	10 318,24 €	5 159,12 €

Vu la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015, relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire du 3 décembre 2019, relative aux modifications des modalités de versement des subventions de fonctionnement aux associations sportives d'intérêt communautaire,

Considérant l'évolution réglementaire relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le contrat d'engagement républicain signé et présenté par les associations,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » en date du 24 juillet 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2025 aux associations sportives d'intérêt communautaire conformément aux montants précités,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 octobre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

